

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

DETACHEMENT-RATTACHEMENT et DIVISION DE PROPRIETE
Dossier n° : DR 2022 002 Déposé le : 02 juin 2022

Arrêté municipal n°22/322/DBA du 13 septembre 2022

Autorisant sur la propriété foncière constituée du lot n°65pie de la section DUMBEA - commune de Dumbéa, le détachement du lot n°134 de la section KATIRAMONA destiné à être rattaché au lot n°51 du lotissement « Les Hameaux de la Cascade », la création de fait par le passage de voies communales des lots n°135 et 136 de la section KATIRAMONA, la division en 2 lots bâtis n°137 et 138 d'une part et la division simple des lots n°133 et 380 d'autre part de la section KATIRAMONA.

Définition des parcelles numérotées 131,132 et 139 de la section KATIRAMONA.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 22/414/DBA du 5 juillet 2022 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/99/22 en date du 30 juin 2022 ;

VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction du Patrimoine et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 33236-2018/2-ISP/DAEM en date du 25 mai 2022 ;

VU la demande de division et détachement-rattachement de terrain présentée par :

La Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens - Service Topographique et Foncier de la
Province Sud

Déposée le : 02 juin 2022

Pour un terrain appartenant à la **Commune de DUMBEA**